

Conseil Municipal du 10 janvier 2015

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - M Pascal DROCCHI - M Thierry BONVOISIN - Adjoint - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Michelle LEGRY - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHEIU.

Excusés : M Alain FAURE donne pouvoir à Mr Jean-Paul HAUVEL, M Philippe GANNE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Michel DABOUT donne pouvoir à Mme Martine LETARTRE, Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Nathalie NGUYEN.

Secrétaire de séance : M Olivier PONTHEIU

- Informations de Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire sollicite une minute de silence en mémoire des victimes des événements dramatiques de ces derniers jours et par solidarité aux familles.
- Au 1^{er} janvier 2015, la population de la commune de Villerville est de 755 habitants.
- Lors du prochain conseil d'école, la création d'un Conseil Municipal des Jeunes sera mise à l'ordre du jour.

- Décision budgétaire modificative

Pour le règlement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales à hauteur de 15 939€, il convient de déplacer 939€ de l'article 61522 au 73925.

Accord du Conseil.

- Loyer communal

Suite à une erreur matérielle dans le tableau des loyers présenté lors de la dernière réunion de Conseil, il convient de présenter à nouveau ledit tableau pour validation et notamment le local loué à une infirmière.

Rues	N°	Noms	Loyers	
			2014	2015
Rue Daubigny	4	BROSSE Philippe	694,62€	697,90€
	4bis	DESVAUX/BEZANNIER	577,65€	580,38€
Rue Gal Leclerc	1	PETIT Isabelle	340,13€	341,13€
Rue de Landal	1	GARDIN/FORTIER	675,33€	678,52€
		MANOURY Aline Jacky Françoise	773,02€	776,67€
	5	DUVAL Nicole	187,87€	188,76€
		MANOURY Renée	344,67€	346,30€
	5	MOPIN Séverine *	650,00€	650,00€
Rue Mal Foch	2	PICCININ Anna	446,90€	449,01€

- il est proposé de maintenir le montant des loyers communaux sur la base du dernier coût de la construction connu soit 0% d'augmentation sauf les locaux marqués **.

Rues	N°	Noms	Loyers	
			2014	2015
Rue Daubigny	6	DESVAUX Jennifer	628,81€	628,81€

Rue Mal Foch	1	GAFFE Denis	539,28€	539,28€
	13	RAULT Corinne	402,86€	402,86€
Rue de Banville	4	LERONDEL Brigitte	360,00€	360,00€
Place du Lavoir	5	ROPERS – DUHAMEL (boulangerie)	900,00€	900,00€
Place du Lavoir	5	ROPERS – DUHAMEL (supérette)	1 806,49€	1 806,49€
Route du Littoral		SANTANA Victor **	31,00€	32,00€
		ESTEVEZ José **	153,00€	156,00€
Rue du Général Leclerc	59	LEFAIX Stéphane LA VILLERVILLAISE	567,00€	567,00€
Rue du Général Leclerc	38	LASSERAY Sophie	520,00€	520,00€

Accord du Conseil.

- Demande de subvention

Des travaux sont nécessaires à l'église Notre Dame de l'Assomption et au calvaire. Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil afin de déposer une demande de subvention globale pour l'église puisqu'il s'agit de travaux extérieurs. Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général du Calvados pour l'attribution d'une subvention.
Accord du Conseil.

- Présentation du programme d'étude et lancement de la consultation de la mission d'études concernant le dossier de centralité

Conformément au récent PLUI le principal objectif poursuivi par la commune de Villerville sur son bourg est l'amélioration paysagère, fonctionnelle de l'entrée de ville permettant une identification plus marquée des deux édifices principaux de la ville (mairie/église), ainsi que le développement de l'offre commerciale aux habitants et par conséquent une valorisation touristique accrue en offrant un environnement de qualité.

La Commune de VILLERVILLE souhaite donc engager une réflexion programmatique, architecturale et paysagère de la mise en valeur de la centralité de manière qualitative et durable dans son environnement. Dans ce cadre, il a été aussi retenu de faire réaliser deux études de faisabilité portant sur deux propriétés communales dans le double objectif d'offrir une nouvelle offre de logements sur le bourg et de valorisation foncière favorisant le financement de cette opération.

Pour ce faire, la commune souhaite confier une mission d'études à un prestataire. Ainsi la Commune de Villerville disposera des éléments nécessaires pour orienter les choix lors des études opérationnelles de l'ouvrage de confortement mais aussi (et surtout) d'un plan guide permettant d'identifier et d'anticiper des points plus particuliers liés à la réalisation de l'ouvrage.

Les études se réaliseront en deux phases successives :

Phase 1 : 2 mois

- Propositions d'orientations urbaines
- Propositions de rénovation urbaines des deux secteurs identifiés

Phase 2 : 2 mois

- Validation du scénario à développer

Ce marché est estimé à 40 000 € HT. Il s'agit d'un marché de service dont le montant est inférieur à 207 000€ HT, il relève donc d'un marché à procédure adaptée (article 26 Code des Marchés Publics).

Les crédits nécessaires à cette mission d'études sont inscrits sur la ligne budgétaire 21281.

Modalités de publicité : Un avis d'appel public à la concurrence sera inséré dans un quotidien local.

Le dossier de consultation fourni comprend un cahier des charges.

Les critères de jugement des offres proposées tiennent compte de la nécessité de respecter l'enveloppe fixée et de disposer d'une équipe complète et connue au moment de la passation du contrat se traduisant comme suit :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante)

- Valeur technique de l'offre au regard de la note méthodologique proposée montrant notamment la compréhension des enjeux du maître d'ouvrage. (60% soit 6/10)
- Prix. (40% soit 4/10)

Par ailleurs, une audition pourra être organisée à la demande du maître d'ouvrage, dans ses locaux.

Le conseil municipal approuve :

- les éléments de la mission d'études et du dossier de consultation tel que présentés ci-avant.
- le lancement de la procédure de consultation.

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015

Les communes ont l'obligation de rendre accessible tous les bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. Si la mairie et l'église répondent aux textes en vigueur, il convient d'engager des travaux pour certains bâtiments et adapter les voiries notamment certains trottoirs.

Un dossier technique sera établi en recensant les sites et les priorités.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention au titre de la DETR 2015.

Accord du Conseil.

- Demande de subvention pour la coopérative de l'école

Les enseignants de l'école de Villerville préparent chaque année des sorties en relation avec leur programme. Afin de faciliter la préparation de ces sorties scolaires, les enseignants ont proposé que cette année la commune verse directement une subvention à la coopérative de l'école et qu'ils s'occuperaient ensuite de toutes les démarches.

Accord du Conseil pour le versement d'une subvention de 1 000€ pour l'année 2015 sur le compte de la coopérative de l'école. Le Conseil demande que la commune reçoive les justificatifs des dépenses engagées.

- Régie de l'Office du Tourisme

Suite à la dissolution de l'ancien office du tourisme et à la décision de M l'Administrateur judiciaire, la commune souhaiterait se doter à nouveau d'une structure touristique sous la forme d'une régie dotée d'une autonomie financière.

Cette régie est créée par le Conseil municipal et administrée par un conseil d'exploitation sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, et d'un directeur, permettrait d'asseoir la volonté du conseil municipal pour le renouvellement de la classification en « commune touristique ».

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la création de cette structure et de cette régie.

- Renouvellement d'un CUI

Monsieur le Maire propose de renouveler le Contrat Unique d'Insertion (CUI) d'un adjoint technique territorial de 2nd classe non titulaire pour une période d'un an à partir du 01/02/15. Ce CUI permet à la commune d'avoir une aide financière pour une durée hebdomadaire de travail de 20h00 à hauteur de 90%. Cet employé exercera des missions de polyvalence qui seront précisées dans le contrat d'une durée de 35 heures par semaine.

Accord du Conseil.

- Travaux du Casino

- Des travaux complémentaires sont nécessaires sur la toiture du Casino. Accord du Conseil.

- La création d'un local pour WC handicapés au Casino est mise en suspens avec information de l'entreprise de maçonnerie actuellement sur site pour les travaux de fonctionnalité de la cuisine car l'architecte et le bureau Veritas demandent une nouvelle localisation en fonction de la nouvelle identité des lieux : restaurant au RDC et salle municipale au 1^{er} étage.

Une réflexion est à mener par les membres du Conseil.

- Questions diverses

- Une étudiante sollicite un stage en communication. Mme Sylvaine de KEYZER souligne que cette étudiante a déjà fait un stage dans nos locaux l'année dernière et que nous étions très satisfaits de son travail. Accord du Conseil.

- Le moteur du zodiac du club nautique a été volé il y a quelques années dans le club nautique. M le Maire souhaite l'autorisation du Conseil pour en racheter un nouveau et solliciter une subvention. Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Michel MARESCOT